

*Ce mercredi, le Canada légalise la vente et la consommation de cannabis. L'extension de la légalisation va-t-elle pousser la Belgique à quitter la prohibition ? Les politiques sont partagés face à une consommation en hausse.*

C onstatez : si quelqu'un se retrouve face à la justice pour de la violence incontrôlée et qu'on prouve qu'il a fumé, cela aggrave son cas. Si c'est parce qu'il était ivre, on lui trouve des circonstances atténuantes. Pourtant, les deux situations sont exactement identiques. » L'avis est d'un spécialiste des drogues, alors que le Canada devient aujourd'hui le deuxième pays à autoriser le cannabis à des fins récréatives, après l'Uruguay.

Au sein du gouvernement belge, il n'y a pourtant pas l'épaisseur d'un papier à rouler entre ministres : la coalition n'a rien libéralisé, mais s'est avancée dans la tolérance zéro, déjà pratiquée à Anvers par De Wever et étendue à tout le territoire. Est-ce que cela fonctionne ? Pas du tout : la consommation est plus forte que jamais. Près de 15 % des Wallons et 22 % des Bruxellois de 15 à 64 ans ont déjà consommé. Chez les moins de 25 ans, on monte à 34 %. Du coup, le produit, clandestin, est parfois coupé avec sable ou verre pilé. Le consommateur qui désire être aidé hésite à recourir au système de santé, de peur des poursuites. Pour Jean-Sébastien Fallu, spécialiste de toxicomanie à l'université de Montréal, « le cannabis n'est pas bon pour la santé, mais la prohibition est extrêmement nocive et pire que le cannabis. »

Mais au cabinet de la ministre de la Santé, on n'en démord pas : oui au cannabis à usage médical, non au reste. « Des médicaments autorisés contenant des ingrédients actifs du cannabis peuvent déjà être prescrits dans notre pays. La ministre De Block a créé en 2015 une base légale, ce qui est historique. Des médicaments peuvent améliorer la santé et la qualité de vie de certains patients. »

Chastel pour le pétard libre

Les positions entre majorité et opposition restent figées : Ecolo veut réglementer la production, la vente et l'usage. Muriel Gerkens, ancienne députée fédérale à la Chambre, avait déposé une proposition de loi : « Le but recherché est de mieux contrôler sa distribution et sa production pour ne pas laisser ce marché aux mains d'une criminalité mafieuse. » Quant au président du PS, il « propose que ce soient les pouvoirs publics qui régulent et réglementent la production et la vente de cannabis. Je suis en faveur d'une régulation, comme nous l'avons fait pour le tabac ou l'alcool. »

PTB et Défi sont pour une dépénalisation, avec contrôle sur vente et consommation. Seul le CDH reste « opposé à la légalisation des drogues » . Mais tout n'est pas si clair : on trouve au MR une proposition de loi datant de 2000 pour dépénaliser en dessous de... 15 grammes. Qui sont ces téméraires auteurs ? Olivier Chastel et Daniel Bacquelaine, respectivement chef du MR et ministre des Pensions. Kattrin Jadin, députée MR, en septembre : « La Belgique n'est pas une île. La France qui est un des pays européens avec la législation la plus dure est pourtant un pays où l'on consomme le plus de cannabis. »

Reste que la consommation grimpe, y compris dans des formes nouvelles. Ainsi une dizaine de boutiques ont ouvert en Belgique en proposant des produits contenant du cannabis mais pauvres (moins de 0,2 %) en THC, partie psychotrope de la plante. Ces produits contiennent par contre du cannabidiol ou CBD. Légal ? Oui. « Le CBD avec un contenu de moins de 0,2 % de THC ne tombent pas sous le coup de l'arrêt sur les stupéfiants et psychotropes », explique l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé. Dès lors, les produits vendus par certains magasins sont théoriquement légaux. Mais cela n'a pas empêché Street Shop de subir une descente des autorités, qui ont saisi un vaste stock. On attend toujours les suites de cette action spectaculaire.

FRÉDÉRIC SOUMOIS

FRÉDÉRIC SOUMOIS

Copyright © 2018 Rossel & Cie. Tous droits réservés